



Comment faire augmenter une pension alimentaire

Par **PaulineC**, le **21/06/2009** à **21:38**

Bonjour,

Je suis étudiante, je suis en rupture familiale avec mon père.

Je dois dans le cadre de mes études déménager dans la région PACA où mes frais de logements notamment seront plus élevés.

Jusqu'à présent j'ai travaillé en parallèle de mes études pour compléter ma pension alimentaire (170e/mois). Mais ma nouvelle formation ne me permettra plus de travailler à côté. Je souhaiterais donc faire augmenter la pension alimentaire pendant les quelques mois que j'aurais à passer là-bas.

Je voulais connaître la démarche à suivre, mais également le délai.

Faut-il passer par un avocat? Car je n'ai pas les moyens de le payer.

Vous me direz probablement de demander directement à mon père mais il est clair que la réponse sera non.

Merci d'avance

Par **Marion2**, le **21/06/2009** à **21:44**

Bonsoir,

Vous n'avez pas besoin d'un avocat.

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du

Tribunal de Grande Instance dont dépend votre père.

Vous expliquez votre situation et si vous pouvez joindre une attestation d'inscription dans cette nouvelle école, ce serait bien.

Quant aux délais ??? Nous arrivons aux vacances judiciaires et tout dépend de l'encombrement des tribunaux.

Mais avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle. Retirez un dossier de demande d'AJ auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

La procédure sera plus rapide si l'avocat demande un référé.

Bon courage.